



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2024 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Francine Crête, Directrice générale et Greffière par intérim, à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2024, le règlement numéro 1-2024 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024 a été adopté.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau soit de 8h30 et 12h00 et de 13h00 et 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 ou sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca

Le règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Ormstown, ce 6 février 2024

(Original signé)

Francine Crête
Directrice générale et Greffière par intérim